



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
QUALITÉ, VITALITÉ & PERFORMANCE



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 571-2018

Règlement permettant aux cyclistes de circuler sur certains trottoirs de la municipalité

Lors de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 571-2018, règlement permettant aux cyclistes de circuler sur certains trottoirs de la municipalité.

Ledit règlement 571-2018 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-DEUXIÈME jour du mois de JUIN deux mille dix-huit.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA